

ARRÊTÉ 26_338_A_Del_MSE

Portant délégation à Damien BOUYER, Maire délégué (e) de Chaudron-en-Mauges,
9ème Adjoint (e) au Maire

Le Maire de la commune de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2113-13 qui prévoit que « le Maire délégué remplit, dans la commune déléguée, les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, et peut être chargé, dans la commune déléguée, de l'exécution des lois et règlements de police et recevoir du maire les délégations prévues aux articles L2122-18 à L2122-20 »

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article L2122-18 qui prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de fonction et de signature aux adjoints et aux membres du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-23 qui permet au Maire de subdéléguer les pouvoirs confiés par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22

Vu le procès-verbal d'élection du Maire en date du 20 mars 2026 élisant Thierry ALBERT, maire de la commune de Montrevault-sur-Èvre°

Vu le procès-verbal d'élection en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Damien BOUYER en tant que Maire délégué (e) de la commune déléguée de Chaudron-en-Mauges,

Vu le procès-verbal en date du 20/03/2026 constatant l'élection de Damien BOUYER en tant qu'Adjoint(e) de la liste Dominique AUDOIN, au 9ème rang

Vu la délibération n° 2026-107 du 09 avril 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au maire délégué(e) de Chaudron-en-Mauges et 9ème Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : Damien BOUYER, maire délégué(e) de Chaudron-en-Mauges et 9ème Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction et de signature sur le territoire de Chaudron-en-Mauges, dans les domaines suivants :

Pour le compte de l'Etat :

-Recensement citoyen

En matière de pouvoir de police :

-funéraire, dont la surveillance des opérations funéraires conformément à l'article L2213-14 du CGCT et gestion des cimetières (diriger les travaux).

En ce domaine, la délégation de Damien BOUYER est prioritaire sur la commune déléguée de Chaudron-en-Mauges, elle est exercée en 2ème rang sur les communes déléguées de La Salle-et-Chapelle-Aubry et de Saint-Quentin-en-Mauges, après constat de l'indisponibilité des élus délégués en la matière sur ces communes déléguées.

-placement d'urgence de soins sans consentement

-interdiction d'accès au terrain de football par mauvais temps.

Cette délégation est exercée en 3ème rang après constat de l'indisponibilité des 2 adjoints ayant reçu délégation en cette matière.

-permis de stationnement.

Pour la gestion de proximité :

- Courriers, attestations, certificats relatifs aux sujets de proximité (médiation de voisinage, nuisances et conflits de tous ordres, informations relatives aux démarches d'usagers, accueil des étrangers, certificat et attestation de vie des habitants dont notamment certificats de concubinage, attestation de domiciliation...)

- Documents concernant les réservations de parcelles en lotissement communal

- Recensement citoyen

- Médailles d'honneur

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- Légalisation de signature

- Côte et paraphe des registres professionnels (lieu de situation de l'établissement ouvert au public)

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 049-200054302-20260416-26_338A_DEL_MSE-AU

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 2 : Damien BOUYER reçoit par ailleurs délégation de signature en matière de décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT sur les points suivants :

- 4/ Valider les devis et bons de commande d'un maximum de 500 euros HT, relatifs aux fêtes et cérémonies de la commune déléguée de Chaudron-en-Mauges.
- 5/ Décider la conclusion et la révision du louage des choses d'une durée limitée à 12 ans uniquement en ce qui concerne la location des salles communales de la commune déléguée de Chaudron-en-Mauges pour des événements à titre privé et ne nécessitant pas le déploiement d'un dispositif de sécurité adapté à la manifestation (hors besoin SSIAP)
- 8/ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière de la commune déléguée de Chaudron-en-Mauges

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par subdélégation du maire ».

Article 3 : Ces délégations sont effectives à compter du 1^{er} mai 2026 0h00

Article 4 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l' élu attributaire des présentes délégations.

Article 5 : Le Maire, le Directeur Général des Services de la commune de Montrevault-sur-Èvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié. Une copie sera adressée :

- au sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet dans le Maine-et-Loire
- au Comptable public de la Collectivité

Fait à Montrevault-sur-Èvre, le 16/04/2026
Le Maire, Thierry ACBERT



Notifié le : 30/04/2026
Damien BOUYER

Publié le : 05/05/2026

Votre demande Arrêtés : numéro 797692546

À partir de Portail Citoyen <montrevault-actes@usagers.fr>

Date Mar 05/05/2026 12:31

À Audrey GAUDIN <audrey.gaudin@montrevaultsurevre.fr>



Module de publication des actes

Bonjour,

Nous vous confirmons la mise à jour de vos actes réglementaires (n° de demande = 797692546)

Récapitulatif de la mise à jour :

- Nature de l'action : Publication
- Date de mise à jour : 05/05/2026
- Type d'actes : Arrêtés
- Email demandeur : audrey.gaudin@montrevaultsurevre.fr

Arrêtés 1

Date de l'arrêté 16/04/2026

Objet de l'arrêté Portant délégation à Damien BOUYER, maire délégué de Chaudron-en-Mauges et 9ème adjoint

Thème de l'arrêté Délégation de fonction et de signature

Référence de l'arrêté 26_338_A_DEL_MSE

Merci et à bientôt.

L'équipe de la mise en service LibreAir

© LibreAir - SAS au capital de 50 000 € - Aix-en-Provence B 952 644 953
Siège social : 310 chemin de Campbernard 13790 Rousset

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations et des offres par e-mail, téléphone ou par courrier.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.
Pour l'exercer, veuillez nous écrire à support@libreair.fr